



Dégâts des eaux provoqués par un lave linge

Par **antoni_974**, le **30/06/2008** à **16:19**

Bonjour,

récemment en voyage j'ai eu le déplaisir d'être contacté par mon agence m'expliquant que la voisine du dessous signalée un dégat des eaux dans mon appartement qui faisait alors couler de l'eau dans sa cuisine.

Etant absent j'autotise le maitre d'oeuvre de l'agence à ouvrir mon domicile, il fait appel à un serrurier qui devra alors remplacé la serrure. il constate que c'est la machine à laver le linge qui, a priori a cause d'un dysfonctionnement, s'est gonflé d'eau sans s'arreter (la porte du lave linge était fermée) et sous la pression a laissé sortir. Or j'avais coupé l'électricité (je n'ai donc pas pu lancer de programme par mégarde).

L'intervention étant faite je reçois la facture de 270 € et j'informe dans le même temps mon assurance qui m'explique que j'ai une franchise de 140 € à payer quoiqu'il arrive.

Ma question est : le constructeur ou le vendeur ne sont ils pas responsables et ne doivent ils pas payer cette franchise? (la machine étant encore sous garantie, moins d'un an que je l'ai) J'ai contacté conforama le revendeur et ils font la sourde oreille pretectant que n'ayant pas fait intervenir leur technicien ils n'ont plus rien à faire avec moi. L'intervention du technicien était impossible car je n'étais pas là.

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **svh**, le **03/07/2008** à **01:59**

L'électricité était coupée, mais pas l'eau ! Vous n'avez donc pas agi en " *bon père de famille* ", pour reprendre la formule des assureurs.

Il n'en reste pas moins que la cause est un dysfonctionnement de votre appareil, apparemment sous garantie, si j'ai bien compris.

En l'occurrence, si le vendeur ne veut rien savoir, rapprochez-vous directement du service après-vente du constructeur par courrier recommandé AR, et le cas échéant, saisissez une association de consommateur.

Par **antoni_974**, le **03/07/2008** à **11:27**

merci du conseil je n'avais pas pensé à l'association de conommateur.

L'eau en faite était coupée mais pas l'arrivée dédiée uniquement à la machine à laver. Je n'avais pas réalisé que le robinet principal ne coupait pas ce tuyau.